

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CUSSET - 0301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 10/07/2024 - 2401 - 2013 B 00279 - 794 328 153 - HOLDING DALLIER

Pour copie certifiée conforme
Dallier

1. BILAN - ACTIF

N° 2401
10 JUL. 2024
Greffier du Tribunal
de commerce de Cusset

DGFIP N° 2050-SD 2024
cerfa
N° 15949 * 06
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise		HOLDING DALLIER - SIREN : 794328153			
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		12			
		Néant ☐			
				Exercice N clos le	N-1
				31/12/2023	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)	AA		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AB	AC	
		Frais de développement	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		autres immos incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL	AM	
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	AS	
		Autres immos corporelles	AT	208 264 AU	45 118 163 146 91 102
		Immos en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	Immobilisations financières (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	584 420 CV	584 420 1 115 250
		Créances rattachées à participations	BB	103 900 BC	103 900 103 900
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières	BH	800 BI	800 800
Total (II)		BJ	897 384 BK	45 118 852 266 1 311 052	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	Créances	Avances et acomptes sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	78 000 BY	78 000 5 531
		Autres créances (3)	BZ	522 443 CA	522 443 236 094
	Divers	Capital souscrit appelé, non versé	CB	CC	
		V.M.P. (dont actions propres:)	CD	CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	1 191 628 CG	1 191 628 454 137	
	Charges constatées d'avance (3)	CH	1 321 CI	1 321 1 904	
	Total (III)	CJ	1 793 392 CK	1 793 392 697 667	
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif (VI)	CN			
Total général (I à VI)		CO	2 690 776 1A	45 118 2 645 658 2 008 719	
(1) Droit au bail			(2) à moins d'un an	CP	800 (3) à + d'1 an CR
Clause de réserve de propriété - immob.			stocks		créances

Dallier

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise					HOLDING DALLIER - SIREN : 794328153		Néant ☐	
					Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :				970 800)	DA	970 800	970 800
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...					DB		
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence				EK)	DC		
	Réserve légale (3)					DD	97 081	97 081
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE		
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)				B1)	DF		
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)				EJ)	DG	455 358	394 187
	Report à nouveau					DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	907 594	341 171
	Subventions d'investissement					DJ		
	Provisions réglementées					DK		
	TOTAL (I)					DL	2 430 833	1 803 239
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM		
	Avances conditionnées					DN		
	TOTAL (II)					DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP		
	Provisions pour charges					DQ		
	TOTAL (III)					DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS		
	Autres emprunts obligataires					DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	13 565	26 740
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)				EI)	DV	109 455	106 897
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	6 154	4 083
	Dettes fiscales et sociales					DY	35 812	18 116
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ		
	Autres dettes					EA	49 839	49 644
Compte de régl.	Produits constatés d'avance (4)					EB		
	TOTAL (IV)					EC	214 825	205 480
Ecart de conversion passif					ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	2 645 658	2 008 719	
Renvois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital				1B		
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C			
			- Écart de réévaluation libre		1D			
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E			
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme				EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG		
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH		

Dallier

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : HOLDING DALLIER - SIREN : 794328153										Néant ☐	
			Exercice N						Exercice (N-1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA		FB		FC				
	Production vendue - biens		FD		FE		FF				
	Production vendue - services		FG	193 000	FH		FI	193 000			
	Chiffre d'affaires nets		FJ	193 000	FK		FL	193 000			
	Production stockée						FM				
	Production immobilisée						FN				
	Subventions d'exploitation						FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)						FP		3 245		
	Autres produits (1) (11)						FQ				
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	193 000		113 294	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS				
	Variation de stocks (marchandises)						FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU				
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)						FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)						FW	36 003		34 989	
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	646		1 594	
	Salaires et traitements						FY	223 022		28 114	
	Charges sociales (10)						FZ				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce)		HS		GA	22 644		24 423
				- dotations aux provisions			GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions						GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD			
	Autres charges (12)						GE			1	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	282 316		89 120	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	-89 316		24 175		
Cessions et commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	378 612		304 217	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	20 654			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	399 266		304 217	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	114		341	
	Différences négatives de change						GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	114		341	
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	399 152		303 876		
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)						GW	309 837		328 051		

Dallier

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : HOLDING DALLIER - SIREN : 794328153		Néant ☐		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	40 000	7 580
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	1 148 543	58 233
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 188 543	65 813
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	156	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	590 630	52 693
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	590 786	52 693
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	597 757	13 121
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices (X)		HK		
Total des produits (I + III + V + VII)		HL	1 780 809	483 325
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	873 215	142 154
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)		HN	907 594	341 171
RENOIS :				
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
(2) Dont produits de locations immobilières		HY		
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))		IG		
(3) Dont crédit-bail mobilier		HP		
(3) Dont crédit-bail immobilier		HQ		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8))		IH		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)		HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9) Dont transferts de charges		A1		3 245
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5	38 526	5 759
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences		A3		
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences		A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles				
facultatives		A6	29 561	obligatoires
d'obligations facultatives Madelin		A7	2 304	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite
		A9	38 526	
		A8	27 257	
(7) Détail produits et charges exceptionnels		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Immobilisations financières		590 630		
Immobilisations financières			1 148 543	
Pénalités, amendes fiscales et pénales		156		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			40 000	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Dallier

5. IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>HOLDING DALLIER</u>										Néant ☐					
CADRE A - IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations							
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains							KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre		dont composants	L9		KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui		dont composants	M1		KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions		dont composants	M2		KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					dont composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers						KV		KW		KX			
		Matériel de transport						KY	113 576	KZ		LA	94 688		
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB		LC		LD			
		Emballages récupérables et divers						LE	0	LF		LG	0		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes						LK		LL		LM				
TOTAL III						LN	113 576	LO		LP	94 688				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T				
	Autres participations						8U	1 219 150	8V		8W	59 800			
	Autres titres immobilisés						1P		1R		1S				
	Prêts et autres immobilisations financières						1T	800	1U		1V				
	TOTAL IV						LQ	1 219 950	LR		LS	59 800			
Total général (I + II + III + IV)							ØG	1 333 526	ØH		ØJ	154 488			
CADRE B - IMMOBILISATIONS						Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence					
						Par virement de poste à poste		Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains							IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF			
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions				IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers						IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport						IV		MP		MQ	208 264	MR	
		Matériel bureau et informatique, mobilier						IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers						IX		MV		MW	0	MX	
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF		
TOTAL III						IY		NG		NH	208 264	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations						IO		ØX	590 630	ØY	688 320	ØZ		
	Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F	800	2G		
	TOTAL IV						I3		NJ	590 630	NK	689 120	2H		
Total général (I + II + III + IV)							I4		ØK	590 630	ØL	897 384	ØM		

Dallier

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DCFIP N° 2054 bis-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : HOLDING DALLIER						Néant ☒	
Exercice N clos le 31/12/2023							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] (5)	
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
		1	2	3	4		5
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice							
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice		-					
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice		=					
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

6. AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>HOLDING DALLIER</u>										Néant ☐	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement				CY		EL	0	EM	0	EN	
Fonds commercial				RE		RF	0	RI	0	RJ	
Autres immobilisations incorporelles				PE		PF	0	PG	0	PH	
TOTAL I				RK		RM	0	RN	0	RO	
Terrains				PI		PJ	0	PK	0	PL	
Constructions	Sur sol propre			PM		PN	0	PO	0	PQ	
	Sur sol d'autrui			PR		PS	0	PT	0	PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW	0	PX	0	PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ		QA	0	QB	0	QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers			QD		QE	0	QF	0	QG	
	Matériel de transport			QH	22 474	QI	22 644	QJ	0	QK	45 118
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL		QM	0	QN	0	QO	
	Emballages récupérables et divers			QP	0	QR	0	QS	0	QT	0
TOTAL II				QU	22 474	QV	22 644	QW	0	QX	45 118
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				ØN	22 474	ØP	22 644	ØQ	0	ØR	45 118
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Installations gales., agencs. et aménag.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres Immob. Corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL			NM			NO			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)		NY	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)		NZ			
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES											
				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler								Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	

Dallier

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>HOLDING DALLIER</u>								Néant ☒		
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF					
	- financières		UG		UH					
	- exceptionnelles		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								10		

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

Dallier

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

Palliz

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Désignation de l'entreprise : <u>HOLDING DALLIER</u>										Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
						1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations				UL	103 900	UM	103 900	UN			
		Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
		Autres immobilisations financières				UT	800	UV	800	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux				VA							
		Autres créances clients				UX	78 000		78 000				
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	)	Z1						
		Personnel et comptes rattachés				UY							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	1 269		1 269				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN							
		Divers				VP							
		Groupe et associés (2)				VC	20 000		20 000				
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	501 174		501 174				
		Charges constatées d'avance				VS	1 321		1 321				
TOTAUX					VT	706 464	VU	706 464	VV				
RENOUVOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
						1		2		3		4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)				7Z							
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	158		158					
			à plus d'1 an à l'origine		VH	13 407		13 407					
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	106 072		106 072				
		Fournisseurs et comptes rattachés				8B	6 154		6 154				
		Personnel et comptes rattachés				8C							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée				VW	35 812		35 812					
	Obligations cautionnées				VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés				VQ								
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J							
		Groupe et associés (2)				VI	3 383		3 383				
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	49 839		49 839				
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				Z2							
		Produits constatés d'avance				8L							
TOTAUX					VY	214 825	VZ	214 825					
RENOUVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL	3 383			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK	13 333						

Dallier

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	
QP DIVIDENDES 5%	18 931

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES	
DIVIDENDES	378 612

Pellis

10.

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>HOLDING DALLIER</u>				Néant ☐			
I. SUIVI DES DÉFICITS							
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	101 963		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter		
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	68 049		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	33 914		
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ			
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	33 914		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES							
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	0		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT							
(à détailler ci-dessous)							
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles				ZV	ZW		
Provisions pour risques et charges							
Total des provisions pour risques et charges				8X	8Y		
Provisions pour dépréciation							
Total des provisions pour dépréciation				9D	9E		
Charges à payer							
Total des provisions pour charges à payer				9K	9L		
Totaux (Cadre III)				YN	YO		
Totaux à reporter au tableau 2058-A				ligne WI ligne WU			
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)							
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice	
		L1					

Dallier

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>HOLDING DALLIER</u>										Néant ☐		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB		
									- Autres réserves	ZD	61 171	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	341 171		Dividendes			ZE	280 000	
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions			ZF		
	Total I			ØF	341 171		Report à nouveau			ZG		
										Total II	ZH	341 171
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N	Exercice N-1
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)						YQ					
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR					
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS					
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance						YT				
		Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)						XQ				
		Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	753			
		Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	IMPÔTS ET TAXES	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)						ST	35 250			
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052						ZJ	36 003			
		Taxe professionnelle, CFE, CVAE						YW	324			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)						9Z	322			
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052						YX	646			
TVA	Montant de la TVA collectée						YY	37 600				
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	3 597				
DIVERS	Montant brut des salaires						ØZ	223 022				
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition						ØS					
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société						ZK					
	Numéro de centre de gestion agréé XP				Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI		ZR	Oui				
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG					
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur						RH					
RÉGIME DE GROUPE	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre JA			Plus values à 15% JK		Plus values à 0% JL						
				Plus values à 19% JM		Imputations		JC				
	Groupe : résultat d'ensemble JD			Plus values à 15% JN		Plus values à 0% JO						
				Plus values à 19% JP		Imputations		JF				
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale JH						N° SIRET société mère		JJ			

Dallier

12.

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>HOLDING DALLIER</u>						Néant ☐		
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés			Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle	
1			2	3	4	5	6	
1	Titres de participation	21/08/2013	84 950		0		84 950	
2	Titres de participation	27/06/2013	136 640		0		136 640	
3	Titres de participation	27/08/2018	369 040		0		369 040	
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES								
Prix de vente			Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées			Plus-values taxables à 19 %
7			8	9	Long terme			
					19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
					10			11
1	214 148	129 198					129 198	
2	335 195	198 555					198 555	
3	599 200	230 160					230 160	
4	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés							
5	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés							
6	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale							
7	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement							
8	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...							
9	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT							
10	Divers (détails à donner en extension 2)							
TOTAL							557 913	
Cadre A : + ou - value nette à court terme				A	B			C
Cadre B : + ou - value nette à long terme (ventilation par taux)								
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%								

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
	19 %		15 % ou 12,8 %	0 %		
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

Dallier

Dallin

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Désignation de l'entreprise <u>HOLDING DALLIER</u>				Néant ☒							
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins valeur nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%											
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)											
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)											
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU											
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %		Solde des moins values à 12,8 %					
1		2		3		4					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N									
		N-1									
		N-2									
		N-3									
		N-4									
		N-5									
		N-6									
		N-7									
		N-8									
		N-9									
		N-10									
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS											
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme		Imputations sur le résultat de l'exercice		Solde des moins-values à reporter			
		à 19% ou 15%		à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice		à 15% ou 19 %					
1		2		3		4		5		6	
Moins-values nettes		N									
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N-1									
		N-2									
		N-3									
		N-4									
		N-5									
		N-6									
		N-7									
		N-8									
		N-9									
		N-10									

Dallier

15. **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Désignation de l'entreprise : <u>HOLDING DALLIER</u>				Néant ☒			
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve				Montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
-1	2	3	4			5	

Dallier

16.

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFRP N° 2059-E-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>HOLDING DALLIER</u>		Néant ☐	
Exercice ouvert le: <u>01/01/2023</u> et clos le: <u>31/12/2023</u>		Données en nombre de mois : <u>12</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	193 000	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
Total 1	OX	193 000	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
Total 2	OM		
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	3 597	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	Og		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Total 3	OJ	3 597	
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	189 403
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	189 403	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	193 000	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY - GZ	du	01/01/2023
		au	31/12/2023
Date de cessation	HR		

17.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : HOLDING DALLIER - SIREN : 794328153				Néant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	12 135

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	M	Nom complet	DALLIER HENRY		
Nom marital	HENRY		% de détention	100	Nb de parts ou actions 12 135
Naissance :	Date	29/03/1975	N° Département	13	Commune AIX EN PROVENCE Pays FRANCE
Adresse : 12 ALLEE DES CAPUCINS 03800 GANNAT FRANCE					



18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : HOLDING DALLIER - SIREN : 794328153	Néant ☐
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905 7

Forme juridique SARL	Dénomination OPTIQUE DALLIER	
N° SIREN (si société établie en France) 438674830	% de détention 99.67	
Adresse : 25 GRANDE RUE 03800 GANNAT FRANCE		
Forme juridique SARL	Dénomination CHARMEIL OPTIC	
N° SIREN (si société établie en France) 847510369	% de détention 99	
Adresse : ROUTE DE SAINT POURCAIN 03110 CHARMEIL FRANCE		
Forme juridique SARL	Dénomination VOTRE REGARD OPTICIEN	
N° SIREN (si société établie en France) 833530439	% de détention 99	
Adresse : ZA LA CARMONE 03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE FRANCE		
Forme juridique SARL	Dénomination CUSSET OPTIC	
N° SIREN (si société établie en France) 804732808	% de détention 99	
Adresse : PLACE DU DRAPEAU 03300 CUSSET FRANCE		
Forme juridique SARL	Dénomination OPTIQUE DISTRIBUTION	
N° SIREN (si société établie en France) 822169934	% de détention 50	
Adresse : AV DES PORTES OCCITANES 03800 GANNAT FRANCE		
Forme juridique SARL	Dénomination CUSSET OPTIK	
N° SIREN (si société établie en France) 978911667	% de détention 99	
Adresse : 25 GRANDE RUE 03800 GANNAT FRANCE		
Forme juridique SARL	Dénomination BELLERIVE OPTIC	
N° SIREN (si société établie en France) 978504660	% de détention 99	
Adresse : 25 GRANDE RUE 03800 GANNAT FRANCE		

Dallier

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2024)



N° 15252*10
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou Année : 2023	
Dénomination de l'entreprise : HOLDING DALLIER	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 794328153	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD		
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD		
Autres créances non reportable et non restituables		
CRÉANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD		
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD		
	dont montant préfinancé	
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)		

Dallier

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Ballis

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : HOLDING DALLIER

SIREN : 794328153

Attestation produite le 02/06/2024

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN



Annexes

Préambule	22
Principes et méthodes comptables	23
Événements significatifs de l'exercice	25
Informations complémentaires	26



Préambule

L'exercice fiscal clos le **31/12/2023** a une durée de **12 mois**.

L'exercice précédent avait une durée de **12 mois** recouvrant la période du **01/01/2022** au **31/12/2022**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **2 645 658,10 €**.

Le résultat net comptable est un bénéfice de **907 593,86 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.



Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

• Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue :

TYPE D'IMMOBILISATION	DURÉE D'AMORTISSEMENT
BÂTIMENTS, INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
MATÉRIEL ET OUTILLAGE	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	N/A
Autres	N/A

• Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.



Événements significatifs de l'exercice

- **Faits caractéristiques de l'exercice**

La Holding Dallier a vendu les parts sociales qu'elle détenait des sociétés DMG Optic et Auvergn'Optic en date du 03 mai 2023.

Elle a acheté des parts sociales des sociétés Bellerive Optic et de Cusset Optik le 02 Août 2023.

Dallier

Informations complémentaires

Informations relatives aux postes du bilan

- Tableau des immobilisations

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (A)	AUGMENTATIONS (B)	DIMINUTIONS (C)	VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (D)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Brevets				
Fonds commercial				
Autres				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Autres	113 576,00	94 688,00		208 264,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	1 219 150,00	59 800,00	590 630,00	688 320,00
Prêts				
Autres	800,00			800,00

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice N-1
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de la plaquette

Dallier

Dallier

Pour copie certifiée conforme



HOLDING DALLIER
SARL unipersonnelle
Au capital de 970 800 €
Siège social : 25, Grande Rue
03800 GANNAT
RCS CUSSET 794 328 153

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023
AFFECTATION DU RESULTAT

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 25 JUIN 2024

- Bénéfice de l'exercice : 907 593,86 €

Proposition d'affectation

- distribution d'un dividende à l'associé unique.....	130 000,00 €
- le solde, soit.....	<u>777 593,86 €</u>
au compte Autres Réserves	
Total égal au bénéfice de l'exercice.....	907 593,86 €

Décision prise par l'associé unique

« L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

« - distribution d'un dividende à l'associé unique.....	130 000,00 €
« - le solde, soit.....	<u>777 593,86 €</u>
« au compte Autres Réserves	
« Total égal au bénéfice de l'exercice.....	907 593,86 € »

« Il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

« 31.12.2020 – néant
« 31.12.2021 – néant
« 31.12.2022 – 60 000 € (décisions du 20.07.2022)